

Arve Pure 2018 : 2^eme opération collective en faveur des dépollutions industrielles

Dossier de la rédaction de H2o
February 2015

Le

20 février 2015, le contrat ARVE PURE 2018 a été signé à Saint-Pierre-en-Faucigny. Il s'agit d'une opération collective de lutte contre les micropolluants à l'échelle du territoire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve, soit 106 communes. Cette deuxième opération collective "Arve Pure" promet d'investir 18 millions d'euros en dépollution des ateliers industriels sur 2015-2018. L'agence de l'eau apportera 10 millions d'euros soit deux fois plus que l'opération précédente.

L'ombre commun et la loutre

ne s'y sont pas trompés : s'ils viennent de faire leur retour dans la rivière Arve en Haute-Savoie, c'est que depuis vingt ans une communauté d'hommes et de femmes ne se résolvent pas à la fatalité d'une rivière polluée et au lit effondré en maints endroits. Sous la présidence de Michel Meylan d'abord et du député-maire de Bonneville, Martial Saddier, désormais, des efforts importants et efficaces ont déjà été conduits au travers du contrat de rivière de l'Arve, de contrats industriels, puis des contrats Arve Pure 2012 qui ont permis de réduire fortement les pollutions domestiques et industrielles. Cependant le territoire reste identifié comme zone d'action prioritaire par l'agence de l'eau (dans le SDAGE) pour une action renforcée de réduction des rejets polluants par les substances dangereuses dispersées.

Les collectivités locales, les industriels, les petites et moyennes entreprises se mobilisent avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans ce nouveau contrat Arve Pure 2018. Il cible les rejets de micropolluants et substances dangereuses, au milieu naturel et dans les réseaux publics d'assainissement. Il s'agit de mettre en œuvre un programme d'actions visant, d'une part, à mieux connaître ces pollutions et, d'autre part, à les réduire (incitation financière à la réalisation de travaux dans les établissements cibles, suivi des rejets non domestiques, régularisation administrative des rejets au réseau, sensibilisation des acteurs économiques et du grand public, etc.). Pour la mise en œuvre des actions, des charges de mission sont cofinancées par l'agence de l'eau dans des collectivités et organismes partenaires. Attendu à l'échelle du SAGE de l'ARVE, il est coordonné par le SM3A avec pour partenaires actuels les collectivités initialement impliquées dans les opérations collectives Arve Pure 2012 (Annemasse-les-Voirons Agglomération, CC du Pays Rochois, CC Faucigny-Glières, CC Cluses Arve et Montagnes), le Syndicat national du décolletage (SNDEC) et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Les évolutions majeures d'Arve Pure 2018 concernent :

Un

territoire élargi au bassin versant Arve (SAGE). Alors que les différents contrats Arve Pure 2012 couvraient 33 communes de la vallée, ce nouveau contrat s'étend aux 106 communes du territoire du SAGE de l'Arve (bassin versant Arve ainsi que le Genevois et la commune de Vallorcine) ;

De nouvelles sources de pollution prises en compte

: la liste des micropolluants suivis a été augmentée par la réglementation européenne à 62 substances. Par ailleurs, si le premier contrat était centré sur l'industrie, Arve Pure 2018 s'intéresse à toutes sortes d'missions : activités urbaines, artisanales, domestiques, activités de soins, agricoles, etc.

Une

coordination et un pilotage global. Au lieu de plusieurs contrats, un seul document encadre l'engagement de tous les partenaires à la demande de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Celui-ci est animé et coordonné par le SM3A.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - 24-02-2015